

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 67 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 25 Absent(s) excusé(s) : 32 Absent(s) : 2
---	---	--

Date de convocation : 28 mai 2024

Vote(s) pour : 90  
Vote(s) contre : 2  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 3 juin 2024,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-06-03-CM-11.2 :

**Metz Congrès Robert Schuman : Avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

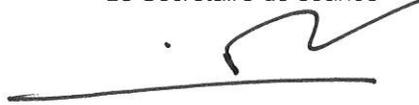
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 3135-8,  
CONSIDERANT les profonds bouleversements apparus dans le secteur d'activités du tourisme d'affaires en raison des crises sanitaires, économiques et sociales,  
CONSIDERANT que les relations entre la société M3Congrès, Metz Métropole et délégataire de service public appellent un travail de redéfinition actuellement en cours,  
CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de ce service,

DECIDE de prolonger la durée du contrat de Délégation de Service Public d'un an jusqu'au 31 décembre 2025,

APPROUVE l'avenant n°5 au contrat de de Délégation de Service Public, joint en annexe,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 de de la Délégation de Service Public.

Metz, le 4 juin 2024

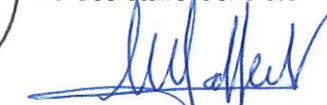
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



**Avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public (DSP)  
du 17 décembre 2012 relatif à l'exploitation  
du centre Metz Congrès Robert Schuman**

Entre,

D'une part

**Metz Métropole**

établissement public de coopération intercommunale,

domiciliée à Maison de la Métropole, 1 place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 Metz Cedex 1,

représentée par M. Jean-Luc BOHL, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué au Tourisme et aux Relations internationales, dûment habilité par délibération du Bureau en date du 21 mai 2024,

ci-après dénommée « L'Eurométropole de Metz ».

Et d'autre part

**Société d'exploitation du Centre des Congrès**

SAS domiciliée rue de La Grange aux Bois, 57070 Metz,

représentée par M. Christophe CIZERON, Président,

ci-après dénommée « GL Events ».

**PREAMBULE**

*Par convention en date du 17 décembre 2012, l'Eurométropole de Metz a confié à la société GL Events une Délégation de Service Public (DSP) ayant pour objet l'exploitation du centre Metz Congrès Robert Schuman, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*L'exploitation du Centre des Congrès a été confiée par délégation de service public à GL Events. Toutefois la gestion du Centre des Congrès fait également intervenir la société publique locale « M3C », propriétaire de l'ouvrage.*

*En vue du futur de l'exploitation du Centre des Congrès les relations entre Metz Métropole, la société M3C et un potentiel délégataire appellent un travail de définition déjà amorcé.*

*Ce travail, notamment marqué par une modification de la répartition du capital de la société M3Congrès, ne pouvant être mené à son terme avant lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public, la prolongation de l'actuel contrat d'exploitation pour une année supplémentaire apparaît nécessaire.*

*La modification engendrée relevant des dispositions des articles R. 3135-7 du Code de la Commande Publique.*

**Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

La durée du contrat est prolongée dans les mêmes conditions financières et d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2025.

#### **ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DIVERSES**

Aucune autre modification n'est apportée au contrat de la Délégation de Service Public.

#### **ANNEXE :**

- annexe unique : Compte d'exploitation prévisionnel 2025

Fait à METZ en deux exemplaires originaux, le ...

Pour Metz Métropole  
Le Vice-Président délégué

Pour GL Events

Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz  
1<sup>er</sup> Vice-Président de Metz Métropole  
Conseiller Départemental de la Moselle

Christophe CIZERON  
Président





## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240603-2024-06-DC11-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-06-DC11-2  
**Date de décision :** lundi 3 juin 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Metz Congrès Robert Schuman : Avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public  
**Classification :** 1.2 - Délégation de service public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 06/06/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20240603-2024-06-DC11-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-11-2.pdf

#### Historique :

06/06/24 11:36	En cours de création	
06/06/24 11:37	En préparation	Catherine DELLES
06/06/24 14:45	Reçu	Catherine DELLES
06/06/24 14:45	En cours de transmission	
06/06/24 14:47	Transmis en Préfecture	
06/06/24 14:50	Accusé de réception reçu	